

# Mairie de Montfort-le-Gesnois

## Horaires de la station passeports - cartes d'identité

L'établissement d'un titre d'identité est désormais **sur rendez-vous** selon les horaires ci-dessous :

Lundi : 9h-11h (*dernier rdv*)  
Mardi : 9h-11h/14h45-17h15 (*dernier rdv*)  
Mercredi : 9h-11h30 (*dernier rdv*)  
Jeudi : 14h45-17h15 (*dernier rdv*)  
Vendredi : 9h-11h/14h45-17h15 (*dernier rdv*)

## Bibliothèque

Place de l'Eglise Notre-Dame - Tél. : 02.43.76.92.98

Lundi : 16h30-18h  
Mercredi : 10h-12h / 14h-17h  
Samedi : 10h-12h

## La Poste

42 Grande Rue - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.54.81.90

Du mardi au samedi: 9h-12h

## Ecole maternelle publique P. KERGOMARD

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

## Ecole élémentaire publique « Les Tilleuls »

Mme CASTILLON : 02.43.76.70.85

## Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

## Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

Médecin : appeler le 15

Infirmier(e) de garde: M.Joao FERREIRA

Tél. : 06.59 49 28 41

Pharmacie: Service de garde - 0825 12 03 04

17 Rue du Haras - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.17

Du lundi au vendredi : 8h45-12h30 / 14h-19h30

Le samedi : 8h45-16h30 sans interruption

## Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est généralement célébrée* à Montfort :

► de Pâques à la Toussaint à **18h30** à Notre-Dame

► de la Toussaint à Pâques à **18h00** à Saint-Gilles

Presbytère de Montfort :

5 Place Notre-Dame - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.67

**Prêtre : Père François BAILLY**

Permanences : Samedi **10h00 à 12h00**

Pour contacter le prêtre :

**02.43.89.00.43** / [baillv-f@wanadoo.fr](mailto:baillv-f@wanadoo.fr)

Messe à la résidence Amicie (17h)

## Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière

Tél : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h

Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

## Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré

Tél : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h

les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

## Centre AqualudiqueSittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur : <http://sittellia.fr>

## Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 - [www.smirgeomes.fr](http://www.smirgeomes.fr)

**Horaires d'hiver à compter du 30 septembre 2019**

Lundi, mercredi : 14h-17h30

Mardi : 9h-12h

Jeudi : Fermé

Vendredi : 9h-12h/14h-17h30

Samedi : 9h-12h/14h-17h30

**MAIRIE 02.43.54.06.06**

**HORAIRES DE LA MAIRIE**

Lundi et samedi : 9h-12h  
Mar,Jeud,Ven : 9h-12h / 14h45 - 17h45  
Mercredi : 9h-12h30

<http://www.montfort-le-gesnois.fr>

Adresse courriel : [mairie@montfortlegesnois.fr](mailto:mairie@montfortlegesnois.fr)



**BULLETIN  
D'INFORMATION**

**N° 20 du 15 mai 2020**

## **SACS JAUNES**

Les sacs jaunes sont mis en distribution chez Mme CAMUS « Bureau de tabacs / presse au 6 Grande Rue pendant les 15 prochains jours.

Vous pouvez continuer à en retirer en Mairie en téléphonant avant au :  
02 43 54 06 06

## **REOUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE**

La bibliothèque ouvre ses portes à partir du 25 mai 2020, nous communiquerons la semaine prochaine les règles sanitaires.

Votre bibliothécaire vous y attendra avec impatience.

## **INSCRIPTION ECOLE MATERNELLE**

Vous pouvez inscrire vos enfants pour la rentrée de septembre en transmettant par mail [alecomte@montfortlegesnois.fr](mailto:alecomte@montfortlegesnois.fr) ou en déposant dans notre boîte aux lettres vos pièces :

-livret de famille

-justificatif de domicile

-numéro de téléphone et adresse mail

Vous recevrez en retour votre certificat d'inscription à remettre à l'école.

## **MASQUES DE PROTECTION**

### **En attente de Livraison**

Depuis le début de la crise sanitaire, la municipalité apporte son soutien aux différents bénévoles, personnels municipaux mais aussi aux personnels soignants de notre commune en les dotant de moyens de protection si besoin.

En date du 21/04/2020, nous avons réceptionné notre commande de 4000 masques chirurgicaux. Ces masques seront distribués dès cette semaine aux personnels de soins à domicile, aux bénévoles, aux médecins et paramédicaux, aux personnels municipaux, aux commerçants etc.....

Malheureusement nous ne pourrions disposer pour l'instant des masques FFP2 commandés pour les personnels soignants en contact avec des personnes malades (Médecins, infirmiers et personnels de notre EHPAD) 3500 masques pour les Montgesnois également afin aussi de vous accompagner dans la préparation du processus de déconfinement destiné à s'étendre sur plusieurs semaines jusqu'à l'été, nous avons fait le choix ce jour en partenariat avec le Conseil Départemental de la Sarthe et l'Association des Maires de la Sarthe d'effectuer une commande groupée de masques de protection en tissu.

Ces masques, lavables et réutilisables seront achetés localement afin de soutenir l'industrie et l'emploi local dans les circonstances actuelles: « Confection Fléchoise » basée à La Flèche, « Macosa » basée à Bonnétable et « Femilux » basée à Brûlon

Ces masques certifiés vous seront remis dès leur réception et afin de mieux lutter encore collectivement contre la propagation du Coronavirus.

Nous reviendrons vers vous prochainement pour vous indiquer les modalités d'attribution de votre masque.

**En attendant, protégez-vous et restez encore confinés**

## CELLULE SOLIDAIRE - Point sur l'action communale

- 50 bénévoles  
- 19 demandes pour un portage de course de 1ère nécessité à domicile.

-40 demandes spécifiques (garde enfants– attestation Personne en détresse...)

La municipalité remercie tous les bénévoles qui sont à la disposition des personnes qui demandent de l'aide et remercie également toutes les personnes qui aident leurs voisins en dehors de cette cellule.

Si vous avez besoin ou si vous pensez qu'une personne peut, de par son âge ou ses difficultés à se déplacer, avoir besoin d'aide vous pouvez appeler la cellule solidaire au 06 85 59 40 50 ou par mail [ybuloup@montfortlegesnois.fr](mailto:ybuloup@montfortlegesnois.fr)

Un contact sera systématiquement établi et le nécessaire sera fait en fonction des besoins de la personne.

Un contact sera systématiquement établi et le nécessaire sera fait en fonction des besoins de la personne.

**En cas de symptômes COVID (fièvre, sensation de fièvre, difficultés respiratoires) contactez en priorité votre médecin traitant ou le médecin le plus proche de votre domicile et le Samu Centre 15 en cas de gravité ou d'urgence (ou si vous n'arrivez pas à trouver un médecin).**

**0800 130 000**

**Numéro vert national appel gratuit 7j/7 24h/24**

**Attention cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.**

## COLLECTE ET DISTRIBUTION DU COURRIER

Dès le lundi 11 mai, les facteurs reprennent progressivement la distribution 6 fois par semaine du lundi au samedi (hors fêtes).

Seront privilégiés le samedi : les colis, Chronopost, les objets suivis et recommandés, la presse urgente et le courrier prioritaire.

Pour les entreprises, les collectes, les remises, l'accueil dans les espaces entreprises et la distribution seront assurées du lundi au vendredi.

La collecte des boîtes aux lettres jaunes de rue sera effectuée de manière systématique du lundi au samedi.

Le passage quotidien est maintenu pour les services à la personne dans le respect des promesses client.

**Accueil dans l'espace entreprise le plus proche de chez vous :**

Accueil poste de Connerré 9 rue Claude Chappe 8H30-12H  
13H30-17H30

Le samedi de 9h à 12h

## SYVALORM – COVID – 19

**A compter du 18 mai 2020 – Feu vert pour tous les déchets sur les 13 déchèteries rouvertes du Syvalorm.**

**Conditions d'accès :** uniquement sur RDV sur le site [SYVALORM.fr](http://SYVALORM.fr)

**Pour prendre RDV, l'utilisateur qui se connecte pour la 1ère fois sur l'application en ligne, doit ouvrir un compte en créant des identifiants de son choix.**

**Seuls les usagers qui ont pris RDV peuvent entrer sur les déchèteries.**

**Aucune dérogation d'accès n'est accordée, sans RDV préalable.**

## MAIRIE

Suite au confinement il n'y a pas d'accueil du public à la mairie. L'accueil téléphonique est possible tous les jours à l'exception du mercredi après midi (02 43 54 06 06). Certaines urgences pourront cependant être traitées en rendez-vous après contact téléphonique. (Etat civil – décès ...)

Un accueil d'urgence, est mis en place pour accueillir les enfants des personnels dont le maintien d'activité est indispensable à la gestion de la crise sanitaire pour vous protéger et vous soigner. Ces accueils s'adressent aux enfants scolarisés en maternelle et primaire.

Ecole Maternelle publique Mme DENECHERE 02 43 76 71 59

Ecole élémentaire publique Mme CASTILLON 02 43 76 70 85

Ecole Privée Sainte-Adélaïde Mme AUBRY 02 43 76 70 06



Le C.C.A.S. et la municipalité de Montfort-le-Gesnois se mobilisent.

**FAISONS PREUVE DE SOLIDARITÉ**  
**AIDONS LES PERSONNES ISOLÉES ET ÂGÉES**

## BÉNÉVOLES

VOUS SOUHAITEZ APPORTER VOTRE AIDE ?

FAITES VOUS CONNAÎTRE

DONNEZ NOUS VOS DISPONIBILITÉS,

VOS N° DE TÉLÉPHONES

## DEMANDEURS

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE ?

VOUS AVEZ BESOIN DE FAIRE VOS COURSES ?

VOUS DEVEZ FAIRE GARDER VOS ENFANTS ?

VOUS AVEZ BESOIN DE MÉDICAMENTS, OU AUTRE ?

NOUS POUVONS VOUS AIDER, APPELEZ NOUS

Contact Mairie

06 85 59 40 50 / [ybuloup@montfortlegesnois.fr](mailto:ybuloup@montfortlegesnois.fr)

DÉCONFINEMENT : Activités sportives

Beaucoup d'entre vous souhaitent reprendre la pratique de leur sport. Comment procéder ? Quelles sont les règles à appliquer durant le déconfinement progressif ?

Conformément aux directives du ministère des sports. Les aires de jeu et de plein air sont rouvertes au public à partir de ce jour afin de permettre la pratique d'activités physiques individuelles.

Les salles de sport couvertes, vestiaires et sanitaires restent pour le moment fermées à minima jusqu'au 2 juin prochain en application des consignes ministérielles.

L'accès aux terrains de pétanque et terrains de sports extérieurs de la commune est autorisé.

Nous vous rappelons que la pratique sportive collective est désormais autorisée tant qu'elle n'excède pas 10 participants, et si les gestes barrières de distanciation peuvent être assurés.

La municipalité organisera avec les présidents d'associations, désireux reprendre leurs activités, les mesures sanitaires à mettre en place.

Rappelons que le déconfinement est progressif, de nouvelles directives gouvernementales plus souples, pourront être communiquées le 2 juin prochain si cette première phase est satisfaisante.